

Code d’Ethique du Groupe Nabtesco

■Sommaire

Code d’Ethique du Groupe Nabtesco

Champ d’application

Mise en œuvre du Code d’Éthique du Groupe Nabtesco

- (1) Conduite à tenir pour les administrateurs, dirigeants et employés
- (2) Conduite à tenir pour les cadres et directeurs
- (3) Signaler une violation du présent Code
- (4) Mesures disciplinaires

1. Règles générales

2. Relations avec la Société

- (1) Respect des droits de l’homme
- (2) Discrimination et harcèlement
- (3) Instauration d’un environnement de travail sûr et positif
- (4) Activités politiques et religieuses
- (5) Conflits d’intérêts

3. Pratiques commerciales honnêtes et loyales

- (1) Transactions équitables
- (2) Corruption, présents et invitations
- (3) Contrôle des échanges
- (4) Relations avec les partis politiques et gouvernements
- (5) Relations avec les organisations criminelles
- (6) Développement et fourniture de produits et services sûrs et adaptés

4. Gestion des actifs de la Société, etc.

- (1) Gestion des actifs de la Société
- (2) Gestion des informations confidentielles
- (3) Gestion des informations financières, etc.
- (4) Protection des données personnelles
- (5) Protection et respect de la propriété intellectuelle
- (6) Délits d’initié
- (7) Sécurité de l’information

5. Relations avec la société

- (1) Relations avec la société
- (2) Communication d’informations sur la Société

■ Code d'Éthique du Groupe Nabtesco

Le présent Code d'Éthique du Groupe Nabtesco (« Code ») édicte les règles à suivre par l'ensemble du personnel du Groupe Nabtesco pour garantir la conformité* et permettre de refléter fidèlement la philosophie de notre Société au travers de nos activités commerciales.

*La « Conformité » signifie répondre aux attentes des parties prenantes (clients, employés, partenaires commerciaux, actionnaires et collectivités locales), non seulement en respectant les lois et réglementations ainsi que les règles internes de la Société (y compris les manuels, directives et autres règles de mise en œuvre etc.), mais également en agissant conformément aux règles sociales et éthiques généralement admises.

■ Champ d'application

Le présent Code s'adresse à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés du Groupe Nabtesco.

Chaque société du Groupe Nabtesco peut modifier ce Code ou établir son propre code d'éthique afin de se conformer aux lois et réglementations nationales ou régionales, aux règles sociales et/ou éthiques généralement admises, aux exigences commerciales structurelles et/ou autres exigences, dans la mesure où ces modifications et/ou leur propre code d'éthique ne contredisent ni n'assouplissent le présent Code.

■ Mise en œuvre du Code d'Éthique du Groupe Nabtesco

- (1) Conduite à tenir pour les administrateurs, dirigeants et employés
 - i. Nous prendrons des mesures appropriées en vertu du présent Code en cas de problème de conformité.
 - ii. Nous consulterons nos supérieurs hiérarchiques, les responsables conformité ou les points de contact pour les auteurs de signalement dans nos sociétés respectives en cas de question concernant le Code.
- (2) Conduite à tenir pour les cadres et directeurs
 - i. Les cadres et directeurs doivent montrer l'exemple dans l'application du présent Code, tenir chaque employé informé de ce Code et veiller à son respect.
- (3) Signaler une violation du présent Code

- i. Nous mettrons en place des systèmes de signalement au niveau mondial et les ferons fonctionner correctement pour la prévention, la détection précoce et la correction des comportements répréhensibles ou de toute violation du présent Code.
- ii. Nous signalerons et consulterons nos supérieurs hiérarchiques, les points de contact pour les auteurs de signalement ou les services chargés de la conformité dans nos sociétés respectives dans le cas où nous aurions connaissance de faits qui créent ou pourraient créer des problèmes du point de vue de ce Code.
- iii. Les personnes consultant pour un problème lié au présent Code ou effectuant des signalements ne feront aucunement l'objet de représailles.

(4) Mesures disciplinaires

- i. Nous reconnaissons et comprenons qu'une violation du présent Code peut entraîner des actions disciplinaires, conformément aux règles internes de la Société.

1. Règles générales

Nous nous conformerons à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les différents pays et régions où nous opérons ainsi qu'à toutes nos règles internes, et nous nous comporterons de manière intègre, conformément aux règles sociales et éthiques généralement admises.

2. Relations avec la Société

(1) Respect des droits de l'homme

- i. Nous respecterons la personnalité, l'individualité et la vie privée de chacun, et adhérons aux règles de conduite internationales en matière de droits de l'homme.
- ii. En tant que société internationale, nous comprenons que la diversité des cultures et valeurs constitue l'un de nos plus grands atouts, et nous respecterons cette diversité.
- iii. Nous ne tolérons ni le travail des enfants ni le travail forcé.

(2) Discrimination et harcèlement

- i. Nous garantirons l'égalité des chances et l'équité en matière de recrutement, de formation, de promotion, etc.
- ii. Nous ne commettrons ni ne tolérerons aucun acte portant atteinte à la dignité

individuelle, tel que i) la discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, les croyances, la religion, la nationalité, l'origine ethnique, le lieu de naissance, le sexe, l'âge, le handicap, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, l'état civil, la structure familiale, le statut social, le statut professionnel ou tout autre facteur, ou ii) tout type d'intimidation ou de harcèlement.

- (3) Instaurer un environnement de travail sûr et positif
 - i. Nous instaurerons et préserverons un environnement de travail sûr et sain, et préviendrons les accidents industriels en respectant le droit du travail ainsi que les règles internes de la Société.
 - ii. Nous favoriserons une communication ouverte afin d'instaurer un environnement de travail agréable permettant à chacun d'exprimer librement et constructivement ses opinions.
 - iii. Nous respecterons les différents styles de travail, nous nous efforcerons de sensibiliser à l'importance de maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie privée et, ce faisant, nous travaillerons à l'établissement et à l'amélioration d'un environnement de travail sûr et positif.
- (4) Activités politiques et religieuses
 - i. Nous n'exercerons des activités politiques (y compris les activités liées à une campagne électorale) et religieuses qu'à titre privé, en dehors des heures de travail et à l'extérieur des locaux de la Société. S'il est impératif d'exercer ces activités durant les heures de travail ou dans les locaux de la Société, celles-ci devront être exercées de manière à ne pas perturber le travail de nos collègues.
- (5) Conflits d'intérêts
 - i. Nous faisons clairement la distinction entre nos activités professionnelles et personnelles. Nous n'utiliserons pas nos positions ou attributions professionnelles, ni les biens de la Société à des fins personnelles. Nous n'exercerons pas d'activité entraînant un conflit entre les intérêts de notre Société et nos intérêts privés.

3. Pratiques commerciales honnêtes et loyales

- (1) Transactions équitables
 - i. Nous respecterons les lois sur la concurrence et contre les monopoles en vigueur dans les pays et régions où nous opérons, ainsi que les règles internes des sociétés concernées. Nous conduirons nos affaires en respectant les principes de la libre concurrence et de manière loyale.
 - ii. Nous ne participerons à aucune discussion, entente, ou soumission collusoire

dans le cadre d'appels d'offres, avec des concurrents ou associations professionnelles dont toute société du Groupe Nabtesco est membre, au sujet des tarifs, des ventes ou du volume de production, de la limitation d'utilisation de technologies, de la clientèle, des territoires de vente ou des catégories de produits.

- iii. Nous n'abuserons pas de notre position dominante pour désavantager nos partenaires commerciaux.
 - iv. Nous fournirons en toute loyauté à nos clients et autres parties prenantes des informations légales et appropriées sur nos produits et services dans nos communications publicitaires et marketing.
 - v. Nous pratiquerons des activités d'achat et d'approvisionnement responsables en suivant des politiques commerciales appropriées, conformément aux lois et réglementations en vigueur.
- (2) Corruption, présents et invitations
- i. Nous devons nous abstenir de réaliser, directement ou indirectement, des actes de corruption ou toute autre pratique similaire, ou de recevoir tout avantage illicite sous quelque forme que ce soit.
 - ii. Nous devons nous abstenir d'offrir ou de recevoir des présents, invitations ou autres avantages sauf s'ils sont autorisés par les lois et réglementations en vigueur ainsi que par les règles internes de la Société, et uniquement dans les limites généralement admises.
- (3) Contrôle des échanges
- i. Nous effectuerons les transactions d'exportation et d'importation conformément à toutes les lois et réglementations nationales et régionales applicables en matière d'importation et d'exportation et aux règles internes de la Société.
 - ii. Nous suivrons toutes les procédures applicables aux importations et exportations imposées par les lois et réglementations en vigueur, y compris les demandes d'autorisations et les exigences en matière de dépôt des notifications et rapports.
- (4) Relations avec les partis politiques et gouvernements
- i. Nous établirons et maintiendrons des relations politiques et gouvernementales saines, normales et transparentes et nous ne commettrons aucun acte pouvant être suspecté de corruption ou collusion.
 - ii. Le Groupe Nabtesco ne saurait apporter aucune contribution, sous forme de dons ou autres soutiens financiers, à des politiciens ou partis politiques. Chaque administrateur, dirigeant ou employé du Groupe Nabtesco sera libre de

consentir des dons ou autres financements légaux aux politiciens ou partis politiques à titre privé.

- (5) Relations avec les organisations criminelles
 - i. Nous éviterons toute relation avec des organisations criminelles telles que des groupes du crime organisé, la mafia, des terroristes, des réseaux de trafiquants de drogue ou d'autres organisations liées au crime, et nous refuserons fermement et résolument les demandes qui conduisent au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme ainsi que toute autre demande inappropriée.
- (6) Développement et fourniture de produits et services sûrs et adaptés
 - i. Nous développerons, concevrons, fabriquerons, vendrons, entretiendrons et réparerons des produits et services sûrs et adaptés qui répondent aux besoins du marché et de nos clients.
 - ii. Nous ne falsifierons pas les informations ni ne produirons de faux rapports concernant la sécurité, la qualité, les tests ou d'autres questions.

4. Gestion des actifs de la Société, etc.

- (1) Gestion des actifs de la Société
 - i. Nous gérerons les actifs de la Société (corporels et incorporels) conformément aux règles internes de la Société et les utiliserons uniquement à des fins professionnelles légitimes.
- (2) Gestion des informations confidentielles
 - i. Nous traiterons les informations confidentielles de la Société et des tiers conformément aux règles internes de la Société et nous ne les communiquerons ou ne les utiliserons qu'à des fins professionnelles légitimes.
 - ii. Nous n'utiliserons pas de moyens illicites pour nous procurer des informations confidentielles détenues par des tiers.
- (3) Gestion des informations financières, etc.
 - i. Nous enregistrerons toutes les informations financières et comptables de manière appropriée et au moment opportun, conformément aux lois et réglementations en vigueur, aux règles internes de la Société et aux principes comptables généralement admis.
 - ii. Nous remplirons correctement les déclarations fiscales et nous nous acquitterons des impôts conformément à toutes les lois et réglementations fiscales applicables.
- (4) Protection des données personnelles
 - i. Nous reconnaissons l'importance de protéger les données personnelles, et les

traiterons conformément aux lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux règles internes de la Société.

- (5) Protection et respect de la propriété intellectuelle
 - i. Nous reconnaissons que les propriétés intellectuelles (y compris les brevets, droits relatifs aux modèles d'utilité, dessins enregistrés, marques commerciales, droits d'auteur et secrets commerciaux) constituent des actifs importants de la Société, que nous devons traiter et protéger conformément aux règles internes de la Société.
 - ii. Nous respecterons et nous nous abstiendrons d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle des tiers.
- (6) Délits d'initié
 - i. Nous ne négocierons pas des actions ou autres titres négociés en bourse, y compris les actions Nabtesco, sur la base d'informations non publiques concernant la Société qui pourraient avoir une influence significative sur les décisions d'investissement.
 - ii. Nous ne divulguerons pas ni ne laisserons filtrer à des tiers des informations non-publiques concernant nos sociétés et susceptibles d'avoir une influence significative sur les décisions d'investissement, ni aucune autre information pouvant être considérée comme tel, sauf si nécessaire dans le cadre normal des affaires.
- (7) Sécurité de l'information
 - i. Nous mettrons en place et exploiterons un système de gestion efficace pour lutter contre les risques externes en matière de cybersécurité tels que les cyberattaques et le piratage.

5. Relations avec la société

- (1) Relations avec la société
 - i. Afin de parvenir à la réalisation d'une société durable, nous respecterons les traités, lois et réglementations relatifs à l'environnement, nous nous efforcerons d'utiliser efficacement les ressources et l'énergie, de contrôler les émissions de substances dangereuses et de prendre en compte l'impact environnemental global de chaque aspect de nos activités, tout en cherchant à établir une relation de coopération avec les sociétés et communautés locales.
 - ii. Nous nous engagerons dans des activités de prévention des catastrophes en coopération avec les sociétés et communautés locales et contribuerons à la reconstruction des communautés victimes de catastrophes.

(2) Communication d'informations sur la Société

- i. Nous communiquerons des informations sur notre situation financière, notre gestion et nos opérations en temps opportun et de manière appropriée et impartiale, à l'intention de nos actionnaires, investisseurs et autres parties prenantes.